

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	11 L'international 11.2 La finance	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

La particularité du système anglo-saxon est de ne pas définir de plan comptable i.e. chaque entreprise est libre de définir le sien. Le système anglo-saxon est défini par le **Financial Accounting Standards Board (FASB)**. Il est obligatoire de suivre ces directives dénommées **Generally Accepted Accounting Principles (GAAP)** si l'entreprise veut être cotée au **New York Stock Exchange (NYSE)**. La dernière directive applicable est la **FAS95**.

Le système anglo-saxon permet d'établir deux bilans et comptes de résultats, l'un pour la communication financière envers les actionnaires et l'autre pour l'administration fiscale, les différences résidant dans :

- La méthode employée pour comptabiliser les stocks.
- La méthode employée pour déprécier les actifs.
- La méthode employée pour estimer les créances douteuses.

&

Il en résulte des différences dans la valeur comptable des actifs et surtout du montant de l'impôt sur les sociétés. D'où l'existence dans le bilan d'une ligne **deferred tax** traduisant le décalage entre l'impôt sur les sociétés calculé d'après la comptabilité financière et celui sur calculé d'après la comptabilité fiscale.

Le système international est défini par l'**International Accounting Standards Committee (IASC)**. La dernière directive applicable est l'**IAS 7**.

11.2.2 Les règles comptables US GAAP

Cette section présente la différence entre les règles comptables françaises et celles édictées par le **Generally Accepted Accounting Principles (GAAP)**.

Le principe général de comptabilisation est identique celui du français :

- **Le coût historique pour les actifs.**
En revanche, le coût actuel est utilisé en comptabilité anglaise et australienne.
- **Les coûts en monnaie nominale – pas de correction due à l'inflation.**
Un index correctif pourrait être appliqué pour les pays à forte inflation tel le **Brésil** ou l'**Argentine**.

11.2.2.1 Les amortissements

Les amortissements ne sont pas comptabilisés à la fin de chaque exercice mais à la fin de chaque période comptable. La méthode d'amortissement est libre :

- **Linéaire dans le temps sur la durée d'usage i.e. straight-line depreciation.**

$$\text{Amortissement} = \frac{\text{ValeurAchat} - \text{ValeurVente}}{\text{DuréeUsageEnAnnées}}$$

- **Linéaire dans l'usage sur la capacité d'usage i.e. unit depreciation.**

$$\text{Amortissement} = \text{UsageDansLExercice} * \frac{\text{ValeurAchat} - \text{ValeurVente}}{\text{CapacitéDUsageMaximale}}$$

- **Accéléré par un facteur deux i.e. double-declining-balance depreciation.**

$$\text{Amortissement} = \frac{2 * 100 \%}{\text{DuréeUsageEnAnnées}} * \text{ValeurRésiduelle}$$

11.2.2.2 Les charges constatées d'avance

Au lieu de régulariser les comptes en fin de période comptable pour les charges constatées d'avance, elles sont comptabilisées comme un actif. Cet actif est consommé par une charge d'amortissement.